

Formation Communiquer efficacement avec les IRP et gérer les situations de blocage-1 jour (7h)

Objectifs professionnels

- Faciliter les relations avec les IRP
- Gérer et solutionner les situations de blocage
- Adapter la bonne stature face à des IRP « virulents »

Public

- DRH-RRH
- Dirigeant
- Toute personne en relation avec les IRP dans l'entreprise

Prérequis : aucun/**Niveau :** aucun

Méthode pédagogique et évaluation

- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Evaluation à chaud en fin de formation
- Possibilité pour les participants de transmettre par mail des questions au plus tard, 7 jours avant la formation et pendant les 7 jours suivants la formation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la formation
- Evaluation à froid 3 mois après la formation

Tarif Intra-entreprise

- 1.800€ HT soit 2.160€ TTC*
*tva 20% selon la législation en vigueur

Programme

Rappel des obligations de l'entreprise vis-à-vis des IRP

Adapter son management pour optimiser le dialogue social au sein de l'entreprise

- Mesurer les enjeux du dialogue social dans l'entreprise
- Adopter les bonnes postures managériales pour faciliter ses relations avec les IRP
- Anticiper les tensions internes
- Maîtriser les situations conflictuelles
- Mettre en place un plan de collaboration positive

Les différentes situations de blocage

- Accusation de manque de loyauté
- Demande d'intervention de l'expert dès la phase de consultation
- Demande massive de documents
- Rejet de l'accord de méthode
- Refus de signature de l'ordre du jour

- Refus d'émettre un avis
- Actions judiciaires pour contester la régularité d'une information ou d'une consultation
- La stratégie de la chaise vide
- Réponse ni négative ni positive

Solutions aux situations de blocage et apaiser les relations avec les IRP

- Approfondir et préciser le champs de concertation
- Demander l'avis des IRP sans les froisser
- Demander l'intervention de l'inspection du travail
- Recourir à un médiateur
- Identifier le vrai sujet
- Organiser des réuni
- Organiser des réunions bilatérales avec les leaders des représentants élus ou des délégués syndicaux
- Quand se faire accompagner par un avocat et saisir les tribunaux ?

Des mises en situations concrètes tout au long de la journée

Linda Zidane-Responsable Prestations Formations
lindazidane@payjob.fr-Tél : 01.83.81.95.00